

CONSEIL MUNICIPAL – DELIBÉRATION N°6

SEANCE DU 28 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Christian PRIMONT, Maire, par suite de convocation en date du seize, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Christian PRIMONT, Sylvie LANCRY, Julien WOJCIESZAK, Annie POEYDOMENGE, Agnès LEVANT, René HAUTECOEUR, Françoise LOUVEAU, Franck LODER, Marie-Pascale CLEMENCEAU, Joël BECOURT, Anne DARRAS, Jean-Pierre SANSON, Virginie BRUNEL, Elodie VANECKE, Jérémy COCHET, Catherine VANLERBERGHE, Philippe DEBAS, Daneille BRAY, Roger LEMOINE, Hélène KAPUSCIK, Laurent DEBLOCK, Evelyne NACHEL, Michel GLACHET, Pascale FONTAINE, Pierre CATTOEN.

Absents excusés : Philippe HEROGUELLE, Jean-Marie VERWAERDE.

Virginie BRUNEL est désignée secrétaire de séance.

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CCAS AU TITRE DE L'EXERCICE 2026

Dans le cadre de sa volonté affirmée de conduire une politique sociale volontariste et cohérente avec les besoins de la population, la commune de Vimy réaffirme son engagement aux côtés de son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

La municipalité souhaite renforcer son soutien à cette institution essentielle, afin de lui permettre :

- D'assurer pleinement ses missions de solidarité et d'accompagnement des publics fragiles ;
- De développer des actions innovantes en matière de prévention, de lutte contre l'isolement et de soutien aux familles ;
- D'adapter son intervention aux évolutions des besoins sociaux constatés sur le territoire ;
- De consolider ses capacités d'accueil, d'écoute et d'accompagnement individuel.

Le CCAS constitue en effet un acteur central des politiques sociales locales et un relais indispensable entre la population et les dispositifs de solidarité.

Dans un contexte où les enjeux sociaux se diversifient - précarité, vieillissement, accès aux droits, inclusion - la commune affirme son souhait d'accompagner le CCAS dans son développement, tant opérationnel que stratégique, afin de garantir la mise en œuvre d'actions efficaces, accessibles et qualitatives.

C'est dans cette perspective que la ville attribue au CCAS une subvention de fonctionnement permettant d'assurer l'équilibre de son budget et la continuité de ses services au bénéfice des Vimynois et Vimynaises.

Afin de permettre au CCAS de mettre en œuvre sa politique d'action sociale sur l'année 2026, il est proposé de lui attribuer une subvention de 30 000 €.

<u>INTITULÉS</u>	<u>MONTANT</u>
CCAS	30 000,00 €
TOTAL DES SUBVENTIONS 657363	30 000,00 €

A cet effet, le maire propose au conseil municipal

- D'attribuer une subvention au CCAS au titre de l'année 2026 d'un montant de 30 000€

Pour à l'unanimité

**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,**

Christian PRIMONT